



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-090

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

présents : 22

votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à vingt-heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le cinq octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absent excusé :

Thierry VOINEAU donne procuration à Christophe GAS

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

Décisions Modificatives – budget principal n°1/2022

Dominique PASQUIER, adjointe, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une décision modificative concernant la répartition des crédits budgétaires.

Section de fonctionnement

Imputation comptable	Dépenses (€)	Recettes (€)
6574 subventions aux associations	+ 3 500.00	
60623 alimentation	+ 37 000.00	
60636 vêtements de travail	+ 3 500.00	
611 contrats de prestations	+ 10 000.00	
6188 autres frais divers	+ 4 000.00	
6218 autre personnel extérieur	+ 8 000.00	
6413 personnel communal	+ 48 000.00	
6532 frais de mission	+ 2 000.00	
023 virement à la section d'investissement	+ 152 500.00	
74121 dotations de solidarité rurale		+ 108 000.00
73223 F.P.I.C.		+ 22 000.00
6419 remboursements sur rémunérations du personnel		+ 2 000.00
744 FCTVA		+ 2 000.00
7381 droits de mutation		+ 63 000.00
747 participation extérieure		+ 1 500.00
70688 participation des familles		+ 70 000.00
TOTAL	+ 268 500.00	+ 268 500.00

Section d'investissement

Imputation comptable	Dépenses (€)	Recettes (€)
021 virement de la section de fonctionnement		+152 500.00
20417 subventions d'équipement versées	+ 30 000.00	
2313-91 construction du complexe culturel	+ 117 500.00	
2188 autres acquisitions	+ 5 000.00	
TOTAL	+ 152 500.00	+152 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte et autorise la décision modificative n°1/2022 du budget principal

Le Maire,
Roger GABORIEAU